

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

D | I | C | R | I | M

Le DICRIM, pour Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, est, selon les termes du décret du 11 octobre 1990 : « Un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune », et notamment les mesures prises par le maire en vertu de ses pouvoirs de police. En d'autres termes, il s'agit d'un document qui a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Pour être en conformité avec la loi, mais avant tout parce que la sécurité et la protection de ses habitants est une préoccupation majeure et constante de la municipalité, Saint-Apollinaire a rédigé et édité son document d'information communal sur les risques majeurs qui est régulièrement mis à jour.

Vous êtes invités à le conserver. Vous pouvez également le retrouver et le télécharger sur le site de la ville :

<https://www.ville-st-apollinaire.fr/Dicrim>

Vous avez dit risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité qu'un événement de grande ampleur, dont les effets pourraient entraîner de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement, se produise. On recense deux types de risques : **le risque naturel** et **le risque technologique**.

Le risque naturel,

recouvre l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements. Plus ou moins violents, ces événements naturels sont toujours susceptibles d'être dangereux aux plans humain, économique ou environnemental. La prévention des risques naturels consiste à s'adapter à ces phénomènes pour réduire, autant que possible leurs conséquences prévisibles et les dommages potentiels.

Le risque technologique,

est lié à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriel, nucléaire, biologique...). Comme les autres risques majeurs, ils peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes, leurs biens et/ou l'environnement.

En Côte-d'Or, 6 risques naturels

Événements climatiques, Séisme, Radon, Mouvement de terrain, Inondation, Feu de forêt

et 4 risques technologiques :

*Industriel, Nucléaire, Rupture d'ouvrage hydraulique, Transport de matières dangereuses, ont été identifiés. Ils figurent dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) élaboré par le préfet. Sur la base de ce dossier, **4 risques majeurs potentiels concernent Saint-Apollinaire : événements météorologiques, inondation, transport de matières dangereuses (TMD) routier et souterrain, mouvements de terrain.***

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

17
**POLICE
SECOURS**

18
**SAPEURS-
POMPIERS**

114
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Définition :

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Ces risques sont de différents ordres : **vent fort, fortes précipitations, orage, neige, et verglas, grand froid, canicule**. Quatre niveaux de danger croissant sont répertoriés : **vert, jaune, orange, rouge**. Seuls les niveaux orange et rouge justifient des mesures particulières.

Les mesures :

Météo France diffuse chaque jour une carte de vigilance actualisée au moins deux fois, à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

Rouge : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune : Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : Pas de vigilance particulière.

La conduite à tenir en cas de niveau orange ou rouge :

- **Vent violent** : Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. Rangez les objets exposés au vent et n'intervenez pas sur les toitures. Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent et empruntez les grands axes de circulation.
- **Fortes précipitations ou orages** : Restez chez vous et évitez d'utiliser les téléphones et les appareils électriques. Evitez tout déplacement, surtout sur le réseau secondaire. Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée. Prenez toutes les précautions pour protéger vos biens d'une éventuelle montée des eaux dans les locaux en sous-sol.
- **Neige ou verglas** : Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement non indispensable. Si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation, signalez votre départ et la destination à vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels adaptés à une immobilisation prolongée, ne quittez votre véhicule que sur injonction des sauveteurs.
- **Grand froid** : Evitez toute sortie ; si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et habillez-vous en conséquence. Evitez les efforts brusques et pas de boissons alcoolisées. Veillez à la qualité de l'air de votre domicile et au bon fonctionnement de votre chauffage.



La canicule

La mairie de Saint-Apollinaire tient en permanence à jour un registre « Canicule » identifiant les personnes isolées à risque (non prises en charge par un service d'aide à domicile). Ce registre est réalisé sur la base d'une démarche volontaire d'inscription des personnes concernées. Une veille saisonnière est assurée chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

En cas de pré-alerte...

la commune s'assure du suivi de la qualité de la distribution de l'eau potable, vérifie que les personnes fragiles inscrites au registre « Canicule » ont bien pris connaissance des conseils de comportement en cas de grosses chaleurs et bénéficient d'une solidarité de proximité.

En cas d'alerte...

le maire met sous astreinte l'ensemble de ses agents dans le cadre de l'activation d'un Plan Communal de Sauvegarde, fait téléphoner aux personnes fragiles inscrites au registre « Canicule » et les visite selon des directives préétablies. Il fait diriger vers l'Espace Tabourot des Accords, Médi@lude, Espace Familles, et Mosaïque, les personnes devant être prises en charge pendant les grosses chaleurs.



LE RISQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Définition :

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Classement :

Saint-Apollinaire est concernée par le risque TMD routier avec la présence de la D700 (l'Arc) et de la N274 (la rocade), TMD canalisation, avec la traversée d'un gazoduc et TMD ferroviaire.

Conduite à tenir :

Mettez-vous à l'abri, fermez portes et fenêtres, arrêtez les ventilations ; écoutez les messages d'alerte ; ni flammes ni cigarettes allumées ; n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité ; ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

LE RISQUE

INONDATIONS

Définition :

Il s'agit d'une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.

Classement :

Saint-Apollinaire est considérée comme pouvant être concernée par des inondations de plaine et par le ruissellement de versant.

Constat :

Saint-Apollinaire a fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue en juillet 1984, juin 1999 et en mai 2013.

Conduite à tenir :

Fermer les portes et les aérations ; couper l'électricité et le gaz ; Monter à l'étage ; Ecouter les médias. Respectez les consignes données par les secours, la gendarmerie et la police municipale. Ne vous aventurez pas à pied ou avec un véhicule dans les zones inondées.

LE RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN

Définition :

Un mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol. Il peut être lent (affaissement, tassement différentiel, glissement) ou rapide et discontinu (effondrement de cavités souterraines, éboulements).

Classement :

Saint-Apollinaire est considérée comme pouvant être concernée par des mouvements lents et continus et par des mouvements de terrain rapides et discontinus.

Constat :

Saint-Apollinaire n'a fait l'objet d'aucune reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain. Elle a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène sécheresse/réhydratation des sols en 2003.

Conduite à tenir :

Fuyez latéralement ; écoutez la radio ; coupez l'électricité et le gaz ; ne pas revenir sur ses pas ; ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé.

C'est aussi...

LE RISQUE INDUSTRIEL

Définition :

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves.

Classement :

Saint-Apollinaire est concernée.

Constat :

Un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été établi.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

Définition :

En cas d'accident très grave ou majeur dans une installation nucléaire, des produits radioactifs générant des rayonnements peuvent être rejetés dans l'environnement et se propager à longue distance. On observe alors la contamination de l'air et de l'environnement.

Classement :

Toutes les communes du département de la Côte-d'Or sont considérées comme pouvant être concernées par les effets d'un accident au centre du CEA de Valduc situé à une quarantaine de kilomètres au nord de Saint-Apollinaire. Saint-Apollinaire se situe en outre dans le périmètre du PPI, plan particulier d'intervention.

Conduite à tenir :

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, écoutez les messages d'alerte, ni flammes ni cigarettes allumées, n'allez pas chercher les enfants à l'école. Ils sont en sécurité, ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.

LE RISQUE SISMIQUE

Définition :

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur dans la croûte terrestre qui génère des vibrations importantes du sol, elles-mêmes transmises aux fondations des bâtiments.

Classement :

Saint-Apollinaire est classée en aléa faible.

Conduite à tenir :

Il n'y a pas eu de procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des séismes.

INFOS UTILES ET CONTACTS

Contact mairie : **03 80 72 99 99**

Site internet : <https://www.ville-st-apollinaire.fr/>

En savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/risques>

<http://www.cote-dor.gouv.fr/risques-majeurs-naturels-et-technologiques>

En résumé...

LES BONS RÉFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS :

Préparez votre Kit sécurité

- **Radio à pile**
- **Lampe de poche** (avec piles de rechanges)
- **Bougies** (avec allumettes ou briquet)
- **Réserve d'eau potable et nourriture**
- **Papiers personnels**
- **Trousse médicale** (de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, ainsi que vos médicaments de traitement en cours)
- **Vêtements de rechange**
- **Couvertures**

Informez-vous

en écoutant la radio ou la télévision
et respectez les consignes données
par les autorités

Laissez vos enfants à l'école

en cas de risque imminent,
ils sont en sécurité et pris en charge

N'encombrez pas

les voies d'accès et de secours

Evacuez ou confinez-vous

selon la nature du sinistre

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Libérez les lignes pour les secours